

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
05/07//2023

Lancement du service d'autopartage en zones rurales sur le réseau TADAO, le 05 juillet 2023.

Lens – Artois Mobilités est ravi d'annoncer le lancement du nouveau service d'autopartage du réseau TADAO. Ce service, qui permettra d'accéder facilement à une voiture électrique, sera testé sur trois communes du territoire.

La mobilité en zones rurales est un axe de développement majeur du réseau TADAO. Aujourd'hui, toutes les communes bénéficient d'une offre de transports publics. Cependant, le caractère rural de certains secteurs rend parfois l'exercice difficile. La meilleure réponse actuellement proposée par le réseau TADAO est le transport à la demande. Des lignes de bus dont le passage est conditionné par une réservation jusqu'à 2h avant le départ.

Sans cesse à la recherche de nouvelles solutions de mobilités, Artois Mobilités va expérimenter un nouveau service : l'autopartage.

L'autopartage permet à plusieurs personnes de partager l'utilisation d'un même véhicule. Ce système présente de nombreux avantages pratiques, économiques et écologiques, ce qui en fait une alternative attrayante à la possession d'une voiture personnelle. En promouvant ces bénéfices, on encourage une utilisation plus durable et responsable des ressources de transport.

Nous avons choisi d'implanter ce nouveau service sur 3 communes non desservies par des lignes Bulles et présentant des particularités à même d'affiner cette expérimentation. Ainsi, c'est la cité « La Parisienne » à Drocourt, sur la communauté d'agglomération Hénin-Carvin, qui a été choisie. Sa spécificité est d'être un quartier coupé du centre-ville à cause de la RD40. Sur le secteur de la CABBALR, c'est la ville de Gonnehem qui se verra dotée d'un véhicule en autopartage. Cette commune apparaît comme représentative des communes rurales du territoire et bénéficie aujourd'hui uniquement de lignes Allobus. Enfin, pour la communauté d'agglomération Lens-Liévin, ce service s'adressera aux habitants du quartier « Maison des 3 cités » de Mazingarbe, quartier classé politique de la ville.

"Notre nouveau service d'autopartage vise à améliorer la mobilité en zones rurales, en fournissant une solution pratique, abordable et respectueuse de l'environnement pour les déplacements locaux", a déclaré le président d'Artois Mobilités, M. Laurent DUPORGE. "Nous sommes convaincus que cela aura un impact positif sur la vie quotidienne de ces quartiers, en leur permettant de se déplacer plus facilement, en toute sécurité et à un coût raisonnable."

Comment ce service fonctionne-t-il ?

Le parcours des usagers du service sera le suivant :

1. Créer un compte sur l'application dédiée au service via un smartphone, ou sur ordinateur www.tadao.clem.mobi

2. Sélectionner la station de son souhait, indiquer la date de début et de fin de location ainsi que les horaires. L'utilisateur reçoit lors de sa réservation une confirmation de réservation avec un code.
3. En station, à l'heure H, s'appuyer sur un bouton accessible sur le pare-brise pour « réveiller » la voiture. Pendant le temps du réveil, faites le tour du véhicule et validez son état depuis l'application sur votre smartphone. Un bouton apparaît sur l'application et permet de déverrouiller le véhicule.
4. Débrancher le câble électrique du véhicule et ranger le dans le coffre de la voiture,
5. Un QR code installé sur le véhicule donne accès directement par WIFI au véhicule et ouvre une interface de type Digicode. Le code reçu lors de la réservation permet alors de déverrouiller, verrouiller le véhicule autant de fois que nécessaire pendant la réservation même si le véhicule est placé dans un lieu sans réseau (parking sous-terrain, par exemple).
6. Une fois de retour, rebrancher la prise électrique entre la voiture et la borne puis verrouiller la voiture avec votre smartphone.

Quel sera le coût pour l'utilisateur ?

Le coût du trajet sera de 1,20€, la demi-heure. Ce montant sera automatiquement prélevé sur le compte bancaire de l'utilisateur. Une autorisation bancaire d'un montant de 300€ sera demandée à toute personne réservant un véhicule.

Quels véhicules seront disponibles ?

Le choix s'est bien évidemment porté sur des véhicules n'émettant aucun gaz à effet de serre. Ce sont donc 3 citadines Peugeot e-208 électriques qui sont affectées à ce service d'autopartage. Chaque véhicule peut emmener 5 personnes et est stationné sur un emplacement spécifique, équipé d'une borne de recharge rapide.

Artois Mobilités s'engage à fournir toujours plus de solutions mobilités pour tous, et, est fier de s'associer avec ces 3 communes « test » pour offrir ce nouveau service d'autopartage en zones rurales. Des résultats de cette expérimentation dépendra l'extension éventuelle de ce service à d'autres communes du territoire.

Pour plus d'informations sur le service et sur la manière de s'inscrire, rendez-vous sur TADAO.fr

Contact Presse : Benoit DESCAMPS Responsable Communication,

Email: bdescamps@am62.fr Téléphone : 0679472683

À propos de Artois Mobilités

Artois Mobilités (ex-SMTAG) est l'autorité organisatrice de la mobilité qui gère le réseau de transport en commun TADAO sur les agglomérations de Lens-Liévin, Henin-Carvin et Béthune-Bruay. Avec 150 communes desservies et plus de 650 000 habitants, TADAO se positionne dans le top 10 des plus importants réseaux de l'hexagone. Unique, ce réseau ne présente pas de ville-centre, mais 6 communes, de 25 000 à 33 000 habitants, répartis sur un territoire de près de 1 000 km².

www.artois-mobilites.fr

www.tadao.fr